



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 3 AVRIL 2017**

Le trois avril deux mille dix-sept, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes, à La Ferté-Imbault (41300), après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Etaient présents :

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 21

VOTE : 26

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTE IMBAULT :

Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

ORÇAY :

Madame Michèle MOREAU

PIERREFITTE-SUR-SAUDRE :

Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN délégués titulaires,

SALBRIS :

Monsieur Olivier PAVY, Madame Marie-Laure CHOLLET, Monsieur Jean-Yves THEMIOT, Madame Françoise VANDEMAELE, Madame Marie-Lise CARATY, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI (départ à 19h), Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, Madame Corinne PENICAUD, délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

THEILLAY :

Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires.

Absents excusés et Pouvoirs

Monsieur René POUJADE – Pouvoir à Madame Françoise VANDEMAELE

Madame Emmanuelle ROEKENS – Pouvoir à Madame Marie-Lise CARATY

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI – Pouvoir à Monsieur Olivier PAVY à partir de 19h

Monsieur Jean CHICAULT – Pouvoir à Monsieur Jean-Yves THEMIOT

Monsieur Philippe DEBRE – Pouvoir à Madame Christiane LALLOIS

Madame Stéphanie DARDEAU – sans pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHOPIN

OBJET : -----

2017/27. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ POUR L'ANNÉE 2017

Le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité et donc de proposer les taux 2017 identiques à ceux de 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE VOTER les taux suivants :

NATURE DES TAUX	TAUX 2016	PRODUIT 2016	TAUX PROPOSE 2017	PRODUIT ATTENDU
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	23.36 %	1 391 725 €	23.36 %	1 459 821 €
Taxe d'Habitation	9.58 %	1 339 722 €	9.58 %	1 351 451 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	3.40 %	12 361 €	3.40 %	12 427 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à reporter ces taux sur l'état de notification (1259 FPU) 2016 et à le signer.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVI

